

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 7

Artikel: Tribunal fédéral des assurances : équité

Autor: pbs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emploi

Statistiques

(pbs) – Pour la première fois, l'Office fédéral des statistiques publie les résultats d'un sondage effectué auprès de 16 000 personnes. Relevons quelques chiffres qui peuvent intéresser les femmes:

- 47% seulement de la population active a un horaire fixe; les autres ont un horaire plus (21%) ou moins (27%) flexible;

- 40% des personnes actives travaillent habituellement le samedi ou le dimanche et 21% occasionnellement pendant les jours dits fériés;

- 75% seulement des actifs travaillent uniquement le jour, 13% accomplissent leur service entre 19 et 24 h, 7% travaillent le soir ou la nuit, 2% uniquement la nuit;

- les femmes représentent le 42% de la population active, mais le 59% des chômeurs; 56% d'entre les femmes actives ont des enfants de moins de 15 ans; 3/4 d'entre elles ont des postes à temps partiel; dans 38% des cas, c'est un membre du ménage qui prend soin des enfants pendant que la mère travaille, dans 20% des cas les enfants sont confiés à quelqu'un de l'extérieur (parenté, crèche, etc.), dans 24% des cas les enfants ne sont placés sous la garde de personne, et dans 12% des cas les mères arrivent à s'occuper elles-mêmes de leurs enfants.

Médias

Le 14 juin des journalistes

(srl) – Lors de la grève des femmes de l'année dernière, les femmes journalistes – du moins celles qui adhéraient aux objectifs du mouvement – se sont trouvées confrontées à un dilemme cornélien. Fallait-il manquer de solidarité envers les grévistes, et travailler quand même, afin d'assurer une bonne information sur l'événement, ou fallait-il faire grève, au risque de laisser les journalistes hommes maîtres du champ?

Beaucoup d'entre elles ont adopté cette dernière solution. Et c'est sans doute là l'une des

raisons pour lesquelles la couverture médiatique de cette journée historique a été certes retentissante mais largement insatisfaisante sur le fond. Un groupe de femmes issues de l'Union suisse des journalistes (CP 7, 3000 Berne 21) et du Syndicat suisse des médias (Bodmerstr. 3, 8002 Zurich) fait le point dans une brochure éditée par ces deux organisations.

Ainsi Catherine Cossy, auteure de la partie française, relève-t-elle que dans la plupart des médias la grève des femmes a été «ridiculisée, détournée, mignardisée». Un exemple parmi d'innombrables autres, ce titre de *24 Heures*: «Journée à l'eau de rose». *La Tribune de Genève* parle de «ces dames». Comme dames patronesses, relève Catherine Cossy... A la Radio romande, l'événement a été traité en gros, de manière sérieuse et complète, grâce aussi à l'engagement des collaboratrices, ce qui n'a pas empêché certains journalistes de succomber à des poncifs du style: «je remplace une consœur qui tout en rose, milite tendrement!»

Conclusion de la brochure: il faudra encore beaucoup se battre pour que la presse prenne au sérieux les intérêts des femmes.

Egalité

«Et pourquoi pas une femme?»

(pbs) – Sous-titre: «Les métiers n'ont pas de sexe». Mais bien les offres d'emploi! FS reviendra dans un prochain numéro sur l'analyse faite par le Bureau fédéral de l'égalité de ces offres, mais disons tout de suite que l'on peut se la procurer auprès de l'OFCIM, 3000 Berne (10 fr.) et qu'un excellent petit résumé, gratuit, est disponible auprès du Bureau de l'égalité, Postfach, 3000 Berne 6.

Chômage

Triste avance féminine

(sk) – Dans un communiqué, l'USS (Union syndicale suisse)

indique qu'à la fin juin 84 704 personnes aptes au travail étaient officiellement inscrites au chômage, dont 34 033 femmes. Cela signifie que, si le taux global est stationnaire à 2,7%, les femmes restent les plus touchées avec un taux atteignant les 3%. Selon l'OFIAMT, la stagnation économique persiste et rien ne permet d'envisager un renversement rapide de la situation. Les différences régionales se sont encore accentuées: l'ensemble de la Suisse alémanique arrive à un taux global de 2,1% (Zurich en tête), le Tessin enregistre 4,8%, alors que les cantons romands oscillent entre 3% (Fribourg) et 5,3% (Genève).

Union syndicale suisse

Changement au secrétariat

(sk) – Après quinze années passées au sein du secrétariat de l'USS, Beat Kappeler mettra dès la fin de l'année un terme à ses activités pour se consacrer au journalisme et à la formation.

En 1993, c'est donc Margrit Meier, secrétaire de l'USS, qui reprendra en main le dossier européen. Parallèlement, Margrit Meier continuera à s'occuper des questions féminines et d'égalité ainsi que de commerce extérieur.

Femmes et violence

Des mesures enfin !...

(pbs) – «La Violence et les Femmes»: c'est le sujet auquel est consacré le N° 2/1992 de *F Questions au Féminin* récemment paru. Nous y reviendrons, car il pose des questions importantes. Mais notons déjà qu'on annonce

- pour le 24 septembre à Berne le vernissage d'une exposition itinérante sur les abus sexuels envers les jeunes filles et les garçons (Bureau de l'égalité);

- pour l'automne, la publication des résultats de la première recherche suisse sur le harcèlement sexuel;

- pour le 1er janvier 1993, l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux victimes de la violence.

Tribunal fédéral des Assurances

Equité

(pbs) – Arrêt de fin mai (NZZ 29 mai): cas d'une assurée qui touche une rente de 1008 fr. jusqu'en 1987, lorsque son mari atteint 65 ans.

Une rente de couple de 2160 fr. leur est versée.

Mais trois ans plus tard les époux divorcent, et on n'attribue plus à la femme qu'une rente de 992 fr.

Contrairement à la décision du tribunal de Bâle Campagne, le TFA décide que cette assurée a droit à une rente équivalente à celle qu'elle touchait jusqu'en 1987, augmentée des adaptations intervenues dès lors.

Sexisme

Timbres Helvetia 1992

(pbs) – A la suggestion de la juriste socialiste bâloise Margith von Felten, dix-neuf conseillères nationales appartenant à quatre partis politiques différents ont demandé le 19 juin au Conseil fédéral d'arrêter la distribution de ces timbres qu'elles jugeaient offensants pour les femmes. Cette émission, faite en liaison avec le Festival international de la bande dessinée à Sierre, semble avoir eu grand succès et a été rapidement épuisée. Elle n'a pas été renouvelée.

Zurich

Egalité dans l'administration

(pbs) – Le Bureau de l'égalité a constaté que la participation des femmes dans les 161 commissions de l'Administration cantonale n'était que de 17,86% (période 1991-1995). Selon la décision du Conseil d'Etat, il faut tendre à ce que cette proportion passe si possible à 30% lors du renouvellement des mandats.